

CONDITIONS D'UTILISATION LUDOTHÈQUE HENRI MATISSE

DIRECTION
DE L'ANIMATION LOCALE

SEPTEMBRE 2018

Sommaire

	INTRODUCTION	p.3
I.	Coordonnées et organisation des locaux	p.3
II.	Horaires d'ouverture au public	p.3
III.	Conditions générales	p.3
IV.	Conditions d'inscription	p.4
V.	Conditions de prêt	p.5

Introduction

Dans le cadre de l'aménagement de l'éco-quartier de la Pointe de Trivaux, l'ouverture d'une nouvelle ludothèque est prévue courant 2019. Jusqu'à cette date, la ludothèque Henri Matisse est transférée au centre Millandy. Elle continue à proposer du jeu sur place et du prêt de jeu, selon les conditions d'utilisation ci-dessous, adaptées aux locaux mis à disposition.

I. Coordonnées et organisation des locaux

➤ **Coordonnées :**

Ludothèque municipale Henri Matisse

Centre Millandy

5 rue Georges Millandy

92360 Meudon-la-Forêt

01 41 14 65 83 / 01 41 14 65 82- ludotheque@mairie-meudon.fr

➤ **Au 1^{er} étage :**

- Une salle polyvalente où sont proposés des espaces de jeu symbolique, du jeu d'assemblage et un espace pour les plus petits.
- Deux salles de jeux de société : une pour les enfants de 2 à 6 ans et une pour les enfants de plus de 6 ans, les adolescents et les adultes.

➤ **Au rez-de-chaussée :**

- Un espace ludique pour les enfants de 0 à 6 ans.

Chaque salle peut accueillir un maximum de **20** personnes (adultes et enfants).

II. Horaires d'ouverture au public

Hors vacances scolaires

Mardi et vendredi : 16h/18h

Mercredi: 9h30/11h30

uniquement pour les moins de 4 ans

Mercredi et samedi : 14h/18h

Pendant les vacances scolaires

Du mardi au vendredi : 14h/18h

Mercredi: 9h30/11h30

uniquement pour les moins de 4 ans

Les 15 dernières minutes avant la fermeture de la ludothèque sont réservées au rangement qui est l'affaire de tous : adultes et enfants doivent y participer avant leur départ.

III. Conditions générales

La ludothèque est un lieu convivial pour venir jouer en famille, entre amis et rencontrer d'autres joueurs. Les ludothécaires sont présents dans les espaces de jeu pour vous orienter, vous conseiller et vous aider dans la mise en jeu. Ils sont disponibles pour tous en général et ne peuvent donc l'être pour chacun en

particulier. C'est pourquoi, notamment pour les jeunes enfants, la participation active de l'adulte est nécessaire durant le temps de jeu.

Les enfants de moins de **10** ans doivent être accompagnés d'un adulte et sont sous la responsabilité de celui-ci.

Les enfants de plus de **10** ans peuvent venir seuls uniquement lorsque l'autorisation parentale de sortie, précisant que l'enfant entre et sort librement, a été signée. La signature du formulaire d'inscription vaut acceptation des présentes règles de vie de la ludothèque et engage la responsabilité des parents ou tuteurs. Les limites d'âges assignées à certains espaces doivent être respectées. Chaque utilisateur doit être vigilant quant à l'utilisation des jeux non adaptés aux enfants de moins de 36 mois.

Pour que la ludothèque reste un lieu agréable, les jeux doivent être rangés par l'utilisateur après utilisation. Les effets personnels ne doivent pas empiéter sur les espaces de jeu.

La ludothèque n'est pas responsable des objets personnels des usagers et décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration.

L'utilisation du téléphone coupe le lien et diminue la vigilance auprès de vos enfants. Son usage doit donc être réservé aux urgences. Les téléphones portables ne peuvent pas être branchés dans les locaux pour être rechargés.

Toute nourriture ou boisson est interdite dans les locaux de la ludothèque.

Les poussettes, vélos et trottinettes sont laissés à l'extérieur

Les animaux ne sont pas admis.

Les ludothécaires sont garants du bon fonctionnement du lieu. Pour préserver la qualité d'accueil et pour permettre à une majorité d'usagers de fréquenter la ludothèque tout en respectant les normes de sécurité, ils peuvent être amenés à limiter l'accès à :

- deux accompagnateurs par famille,
- deux assistantes maternelles lors des accueils publics et uniquement sur inscription,

IV. Conditions d'inscription

La ludothèque est réservée prioritairement aux Meudonnais.

L'inscription pour le jeu sur place et le prêt de jeux est obligatoire. Néanmoins, une séance de découverte peut être proposée avant l'inscription.

L'inscription se fait sur place, aux heures d'ouverture au public, sur présentation d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture de téléphone, d'électricité..) datant de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité. Elle est valable un an de date à date.

Une carte sera remise à chaque usager et doit être présentée à chaque venue.

Pour les mineurs, un parent doit être présent lors de l'inscription et signer obligatoirement l'autorisation parentale de sortie si l'enfant, âgé de plus de 10 ans, vient seul à la ludothèque.

Le montant de la participation des familles aux activités de la ludothèque est fixé par délibération du Conseil municipal et révisable chaque année.

- **20.60 € pour une inscription individuelle,**
- **31 € pour une inscription familiale.**

Le règlement de l'inscription peut se faire par chèque à l'ordre du Trésor public ou en espèces.

Il n'est pas possible de prendre un abonnement partiel.

V. Conditions de prêt

Chaque personne inscrite peut emprunter gratuitement un jeu pour une durée de 3 semaines.

Chaque usager est responsable des jeux qu'il emprunte et doit en vérifier le contenu avant l'enregistrement à l'accueil.

Les jeux doivent être rendus propres, en bon état et complets.

Certains jeux fonctionnent avec des piles. Ces fournitures sont à la charge de l'emprunteur.

Lorsque vous constatez une anomalie sur un jeu, nous vous remercions de ne pas tenter de le réparer mais de le signaler aux ludothécaires.

La ludothèque décline toute responsabilité dans l'utilisation des jeux empruntés.

Prolongation de la durée du prêt :

Il est possible de prolonger la durée du prêt avant la date d'échéance, soit à la ludothèque, soit en se connectant à son compte personnel via le site internet de la ludothèque.

Cependant, les jeux ayant fait l'objet d'une réservation par un autre usager ne pourront être prolongés.

Réservation d'un jeu.

Les jeux non disponibles à la ludothèque peuvent être réservés auprès des ludothécaires ou via le site internet de la ludothèque.

Le quota de réservation est de trois pour une inscription familiale et une pour une inscription individuelle.

L'utilisateur sera prévenu de la mise à disposition du jeu par courriel ou courrier et aura un délai de 14 jours pour venir le retirer.

Jeu rendu incomplet :

Il est fortement conseillé de bien vérifier le contenu de chaque jeu avant leur restitution.

En effet, les ludothécaires vérifient tous les jeux rendus.

L'utilisateur sera prévenu par téléphone, courriel ou courrier pour les pièces manquantes et aura un délai de 15 jours pour les rapporter. Si celles-ci ont été perdues ou cassées, l'utilisateur prendra contact avec les ludothécaires.

Tout jeu rendu incomplet limite le quota de prêt. Celui-ci sera suspendu si, dans un délai de 30 jours, le jeu n'a pu être remis en état ou remplacé.

Formalités en cas de retard :

Tout retard de retour de jeux entraîne l'envoi d'un premier rappel dans un délai de 7 jours. L'utilisateur aura 14 jours, à réception du courrier, pour les rapporter.

Passé ce délai, un deuxième rappel lui sera adressé. Le prêt et la réservation seront bloqués.

Si les jeux n'ont toujours pas été rapportés suite à ces 2 rappels, l'utilisateur recevra une 3^{ème} relance et devra régler une amende forfaitaire de 10,30 €, fixée par délibération municipale (54/2018).

Après 15 jours, sans nouvelles de l'utilisateur, le dossier est transmis à la Trésorerie Principale de Meudon qui émet un titre de recettes d'un montant forfaitaire de 115 euros.

Cependant, à ce stade, l'utilisateur peut prendre contact avec la ludothèque pour arrêter la procédure, soit pour restituer l'objet en s'acquittant d'une amende de 9 € par matériel, soit pour remplacer les jeux, jouets perdus ou détériorés.